

L'ACTE

*G. L. L. L.*

DU

BUREAU DES POSTES, 1867,

ET LES

Règlements Généraux fondés sur cet acte.

---

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU MAITRE-GÉNÉRAL DES POSTES.

---



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR G. E. DESBARATS.

1868.